

COMMUNIQUE N° 000070 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RF DU 06 MAI 2026
PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION
N°002/DC/CRTV/CIPM/2026 POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA
CRTV AU CENTRE DE PRODUCTION TV DE MBALLA II, LA MAISON DE LA RADIO A
NLONGKAK ET A L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE AUDIOVISUEL A EKOUNOU -EXERCICE 2026.

FINANCEMENT : BUDGET CRTV, EXERCICE 2026

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance du grand public que la Demande de Cotation n°002/DC/CRTV/CIPM/2026 pour l'entretien des espaces verts de la CRTV au Centre de Production TV de Mballa 2, la Maison de la Radio a Nlongkak et à l'institut De Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel A Ekounou exercice 2026, est déclarée infructueuse.

Fait à Yaoundé, le 06 MAI 2026

Le Directeur Général,

Charles NDONGO



Ampliations :

- MINMAP
- ARMP ;
- Intéressés ;
- Archives.